



La Hague, le 07/04/2022

NOTE DE REGLEMENTATION CSE N°8-1 soutien scolaire

OBJET : PARTICIPATION AU SOUTIEN SCOLAIRE PREMIER ET DEUXIEME CYCLE

Le Comité Social & Economique Orano Recyclage La Hague a décidé de mettre en place une aide financière pour les cours de soutien scolaire des enfants des salariés Orano Recyclage La Hague poursuivant des études du 1^{er} et 2nd cycle. Les enfants sont considérés à charge selon la NR 22.

La participation est plafonnée et effectuée par enfant.

Le budget alloué à cette note pour l'année 2022 est fixé à 20000 euros. Une fois ce budget dédié atteint, les salariés désireux de bénéficier d'une aide au soutien scolaire pourront potentiellement y prétendre via les modalités définies dans la note 8.

I – CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Cette note s'applique aux enfants des salariés Orano Recyclage scolarisés, de la 6^{ème} jusqu'à la classe de terminale, CAP, BEP, BT, dans un Etablissement public ou privé régi par un contrat d'association ou dans un centre de formation d'apprentis hors éducation nationale, débouchant sur un CAP ou équivalent.

Les cours de soutien scolaire doivent être suivis auprès d'une entreprise ou organisme agréé possédant un numéro SIRET ou d'une association possédant un numéro RNA.

Une participation annuelle est accordée en fonction de la MEF. Cette participation s'entend par enfant.

Cette participation financière annuelle est de 50% du montant des factures acquittées et le montant annuel du remboursement est plafonné aux montant indiqués dans le tableau ci-dessous.

II- MONTANT DE LA PARTICIPATION

suivant la grille MEF si dessous.

MEF	Participation Soutien scolaire
>110	100€
110	100€
100	100€
90	100€
80	200€
70	200€
60	200€
55	300€
50	300€
45	300€
40	400€
35	400€
30	400€

III- Pièces justificatives

Il est impératif de fournir :

- Un certificat de scolarité portant la mention de la classe suivie.
- Les factures portant la mention « acquittée » justifiant les cours de soutien scolaire suivis. Les factures acquittées par chèques CESU sont elles aussi acceptées pour bénéficier de cette participation.

Le secrétaire du CSE

M. Fabrice MAHIEU